



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 30 octobre 2015
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets**

2.7

**2^{ème} MODIFICATION DU PLU DE TOULOUSE METROPOLE,
COMMUNE DE CUGNAUX**

L'an deux mille quinze, le trente octobre à quatorze heures trente, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MOUDENC, Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents :

GRAND TOULOUSE	
ANDRE Gérard BASELGA Michel BAYONNE Serge BIASOTTO Franck CARLES Joseph CHOLLET François COQUART Dominique DELPECH Patrick DOITTAU Véronique FONTA Christian LAIGNEAU Annette MALNOUE Philippe MEDINA Robert	MIEGEVILLE Jean-Louis MONTI Jean-Charles MOUDENC Jean-Luc RAYNAL Claude ROUGÉ Michel RUSO Ida SANCÉ Bernard SUSIGAN Alain SUSSET Martine TABORSKI Catherine URSULE Béatrice VIGNON-ESTEBAN Corinne
SICOVAL	
AREVALO Henri LATTARD Pierre	SERIEYS Alain
MURETAIN	
SUTRA Jean-François	VIEU Annie
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond	MIRC Stéphane
AXE SUD	
PACE Alain	
COTEAUX BELLEVUE	
MARIN Claude	SAVIGNY Thierry
CCRCSA	
COMBRET Jean-Pierre	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

CALVET Brigitte, représentée par M. SERIEYS
DESCLAUX Edmond, représenté par M. CARLES
GRIMAUD Robert, représenté par M. SUSIGAN
LABORDE Pascale, représentée par Mme URSULE
LATTES Jean-Michel, représenté par Mme LAIGNEAU
MORINEAU Christine, représentée par M. PACE
SANCHEZ Francis, représenté par M. BAYONNE
SIMON Michel, représenté par M. SANCÉ
TRAVAL-MICHELET Karine, représentée par M. RAYNAL

Délégués titulaires excusés

ESCOULA Louis
BOISSON Dominique
BOLZAN Jean-Jacques
BROQUERE Gilles
COSTES Bruno
FAURE Dominique
FRANCES Michel
GRENIER Maurice

HAJIJE Samir
MOLINA Jean-Louis
PERE Marc
PLANTADE Philippe
SERP Bertrand
TOUTUT-PICARD Elisabeth
DUCCERT Claude
FOREST Laurent

LAFON Arnaud
MANDEMENT André
COLL Jean-Louis
SUAUD Thierry
DELSOL Alain
MARIN Pierre
COUCHAUX Christophe

Délégués suppléants excusés

CONDAT Francis
OBERTI Jacques
SOURZAC Jean-Gervais
MAZEAU Jacques
MOGICATO Bruno
ROUSSEL Jean-François
GARCIA Mireille

BOLET Gérard
RENAUX Catherine
SERE Elisabeth
LERY Sébastien
LECLERCQ Daniel
CARLIER David-Olivier
DUFOUR Paul-Claude

MORAN Brigitte
BEILLE Marc
RAYNAUD Gilbert
ARDERIU François
SIMEON Jean-Jacques
SERNIGUET Hervé

Nombre de délégués	En exercice : 67	Présents : 36	Votants : 45
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 45

Par courrier en date du 4 mars 2015, Toulouse Métropole a notifié au SMEAT, conformément aux dispositions de l'article L 123-13 du Code de l'Urbanisme, son projet de 2^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme pour la commune de Cugnaux, avant ouverture de l'enquête publique.

La commune est située, pour sa plus grande partie, en territoire de Ville Intense du SCoT.

Ce projet a pour objet :

- Des modifications de dispositions règlementaires devant permettre la poursuite du renouvellement urbain, par :
 - la création de quatre Orientations d'Aménagement (OA) dans des secteurs urbains existants sous pixels (zones UC, UD et UE),
 - le changement de deux limites, en centre-ville, d'une zone d'équipements (UF) au profit de la zone d'habitat (UA : +2, 3 ha),
 - la possibilité, dans la partie de cette zone UF située en centre-ville et en tache urbaine du SCoT, de créer des résidences comportant des services communs;
- L'intégration d'une parcelle boisée, initialement incluse dans la zone d'urbanisation future de Bachecame, à une zone N attenante ;
- La simplification des dispositions règlementaires du PLU sous courbes de bruit afin qu'elles correspondent à celles du règlement du Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome de Franczal ;
- La modification de dispositions règlementaires portant sur les accès aux parcelles, l'implantation et les hauteurs des constructions, visant ainsi à mieux caractériser les formes urbaines correspondant aux différentes zones du PLU.
- La suppression du Coefficient d'occupation des sols (COS), en application de la loi ALUR du 24 mars 2014, qui concerne les zones UC, UD et AU1.
Dans ces zones, existent des secteurs non bâtis (de l'ordre de 5 ha pour chacune d'elle, sous pixels,) et des OA y ont été instituées.

Sur ce dernier point, le SMEAT attire l'attention de la collectivité sur le fait que ces évolutions sont susceptibles de permettre des capacités nouvelles d'accueil de logements significatives.

De ce fait, devront être appréciés, notamment lors de toute prochaine évolution du PLU, les effets de ces évolutions :

- non seulement sur les modalités de mise en œuvre, voire les équilibres, du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) de la commune ;
- mais, également, sur la traduction des objectifs et orientations du SCoT à cette même échelle, tout particulièrement en ce qui concerne les principes de polarisation et de modération de la consommation de l'espace.

Les autres dispositions de la modification n'appellent pas d'observation du SMEAT.

**Le Comité syndical
entendu l'exposé de Monsieur le Président,
délibère et décide :**

Article 1 :

De prendre acte des évolutions réglementaires des zones U et AU relatives au COS, ainsi qu'aux diverses règles d'implantation des bâtiments ;

Article 2 :

D'émettre un avis favorable sur les autres points du projet de 2^{ème} modification du PLU de Toulouse Métropole, commune de Cugnaux ;

Article 3 :

De notifier la présente délibération à Monsieur le Président de Toulouse Métropole, Monsieur le Maire de Cugnaux et à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 3 novembre 2015.

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Jean-Luc MOUDENC